

Vaud

Monsieur Florian Etter
Répondant de relève
florian.etter@vd.ch

Monsieur Philippe Rupp
Secrétaire général de la Fondation "Fonds du sport vaudois"
philippe.rupp@ffsv.ch



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Soutien financier aux associations cantonales.	Les associations cantonales.	CHF 1'700'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande).	Décompte des affiliés du canton aux fédérations nationales. Importance des activités J+S. Budget des associations.
Soutien aux clubs élités en sport collectif.	Les clubs de l'élite (1er et 2e niveau) + 3e niveau pour le football.	CHF 1'300'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour environ 21 clubs.	Liste des équipes.
Soutien à la construction et la rénovation d'infrastructures sportives.	Principalement les communes.	Environ CHF 5'000'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois".	
Construction / rénovation d'infrastructure sportives d'importance au moins régionale.	Le plus souvent les communes.	5% de subvention + 10% de prêt sans intérêt = entre CHF 10'000'000 et CHF 12'000'000 de la part de l'Etat de Vaud.	
Soutien financier aux Centres Régionaux de Performance (CRP).	Les associations cantonales.	CHF 200'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour env. 40 CRP. Une part fixe et une part variable en fonction du nombre de cartes régionales et nationales.	Preuve de reconnaissance des CRP. Soutiens financiers reçus par les fédérations. Nombre de cartes R et N délivrées par Swiss Olympic.
Soutien financier aux structures sport-études.	Les associations cantonales.	Jusqu'à CHF 20'000 selon le nombre d'élèves dans la structure de la part de l'Etat de Vaud	Comptes des la structure sport-études Liste des athlètes Contrats des entraîneurs

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV)	CHF 1'000 à CHF 3'500 par an	Entre 14 et 25 ans, renouvelable chaque année	Athlète	Toute l'année	Fondation d'aide aux sportifs vaudois Sandrine Monney, Secrétaire, Maillefer 35 1014 Lausanne	Conseil de fondation de la FASV	1) Vaudois/e 14 à 25 ans 2) Formation professionnelle en cours et crédible 3) Potentiel sportif national 4) En priorité des athlètes détenteurs d'une Swiss Olympic Card nationale	43 athlètes soutenus pour un montant de CHF 126'000	~ CHF 100'000 Dons privés + Fonds du sport vaudois (bénéfices de la Loterie Romande)	Statuts FASV	Non cumulable avec les bourses FFSV
	Bourses du Fonds du sport vaudois (FFSV)	Bourse annuelle : • Or : CHF 12'000 • Argent : CHF 10'000 • Bronze : CHF 8'000 • Elite : CHF 4'000	Tant que le/la sportif/ve est titulaire d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou Elite en sport individuel Carte Elite maximum trois ans	Don automatique sur la base des listes des cartes Swiss Olympic	Attribution chaque année (depuis 2005)	Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	1) Posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou Elite en sport individuel 2) Etre domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans 3) En principe, disposer d'une licence dans un club vaudois	~90 bénéficiaires	~ CHF 570'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	Non cumulable avec les bourses FASV

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations au mérite	Mérite sportif vaudois	Athlète : (femme, homme, espoir) • CHF 2'000 • CHF 500 (nominés) Equipe : • CHF 2'000 Club méritant : • CHF 2'000 Dirigeant : • CHF 1'000	Annuel	Propositions des clubs vaudois, du service cantonal du sport et des journalistes de la presse (sport). Nomination de 3 sportifs et 3 sportives pour un vote final	31 août	Service de l'éducation physique et du sport Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Jury ad hoc	Résultats sportifs	Cérémonie publique (400 personnes) chaque 1er jeudi de décembre	Financé par du sponsoring, l'Etat de Vaud et la Fondation "Fonds du sport vaudois"	Règlement du Mérite Sportif Vaudois	
	Participation aux championnats d'Europe et du Monde	Soutien financier	Ponctuel	Les équipes et athlètes vaudois.		Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	Participer à des championnats d'Europe ou du Monde officiels à l'étranger pour toutes les catégories juniors et élites		~ CHF 35'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	